

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 209

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Participation départementale à la réalisation de 9 logements à Roquevaire par la
SFHE - Groupe Arcade

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Par délibération n° 224 du 1^{er} octobre 2010, une subvention départementale de 225 000 € a été octroyée à la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) pour participer à la réalisation de 20 logements rues Treille et Brégançon à Roquevaire, dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre.

En raison de difficultés techniques liées à la topographie du terrain, le permis de construire a été modifié.

La subvention départementale d'un montant de 225 000 € a été caducitée.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

Le nouveau projet porte sur la réalisation de 9 logements PLAI rues Treille et Brégançon à Roquevaire. Son coût prévisionnel s'élève à 1 399 700 € au titre duquel la SFHE –Groupe Arcade, sollicite une subvention de 150 000 €.

En contrepartie de cette aide, 5 logements seront réservés au Département dont 2 sur l'opération et 3 à valider sur un autre ensemble.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-20423	2016-18008J	150 000 €
TOTAL A ENGAGER					150 000 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SFHE – Groupe Arcade, d'une subvention d'un montant de 150 000 €, destinée à accompagner la réalisation de 9 logements à Roquevaire ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 5 logements ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	150 000 €
TOTAL A AFFECTER			150 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL